

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 8/08.10.2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 19

Date de convocation : 2 octobre 2025

Présents : BRUNET Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, LEON-HENRI Aurélie, TURPAULT Caroline, TALON Mélina, BODIN Dominique, RIVAUT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECROON Marie-Paule, LABARRE Eric, VETILLARD Gilles, CHAMPIGNE Nicolas, BARRET Jean-Michel,

Absents excusés

BROUSSARD Raphaël, GUERRY Sabrina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, DEMILLAC Madenn,

COUSIN Sylvie a donné procuration à TALON Mélina,

GAZEAU Emmanuelle a donné procuration à CROMER Marie-Thérèse,

PICARD Christian a donné procuration à BRUNET Sylvie,

BEDON Christine a donné procuration à DECROON Marie-Paule,

GADEAU Chantal a donné procuration à BARRET Jean-Michel.

Secrétaire de séance : VETILLARD Gilles

Objet : Tarifs de location de la salle de conférence Robert Dalban et de la salle d'exposition – Rue des Halles – Année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

POUR : 23 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.):

- fixe comme suit les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026,
- précise que le tarif inclus le matériel (tables, chaises...) présent dans la salle qui sera installé et rangé par l'organisateur, le vidéo projecteur et la wifi.

ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Tarif 1 journée	275 €	463 €
Tarif ½ journée	176 €	289 €

ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES EXTERIEURES

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Tarif 1 journée	420 €	608 €
Tarif ½ journée	265 €	378 €

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT POUR UTILISATION DU VIDEOPROJECTEUR

½ journée 222 €

INFORMATIONS DIVERSES

Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Une gratuité est accordée, à leur demande :

- Deux fois par an pour les associations communales : une pour leur assemblée générale et une pour une manifestation ou une réunion.
- Une fois par an pour les collectivités locales de Mellois en Poitou ;
- Une fois par an pour les structures partenaires dans le cadre des labels ;
- Une fois par an, aux associations hors commune à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général ;
- À chaque demande : pour le collège de Celles-sur-Belle, les écoles de la commune et les activités scolaires et périscolaires de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Gilles VETILLARD



Le Maire,
Sylvie BRUNET

